

RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice - Présidente

TITRE : FISAC - Dépôt d'un dossier de candidature

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le comité syndical a validé le principe de candidater à l'appel à projets FISAC sur le périmètre du SyMPaC hormis celui de la Ville de Calais déjà bénéficiaire de ce dispositif.

A travers cette candidature, l'ambition est bien d'accompagner les commerçants et artisans du territoire mais aussi de redynamiser les milieux urbains et ruraux touchés par le déclin des activités de commerce, artisanat, et de service.

Dans l'optique d'adresser le dossier de candidature aux services de la DIRECCTE pour le 29 janvier 2018, le comité de pilotage s'est réuni afin de valider le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions dont une synthèse vous est communiquée.

Il ressort de ces travaux un tissu commercial dense et diversifié mais qui décline pour ce qui concerne les petites structures en proie à la double concurrence des grandes surfaces et de la vente par internet.

La stratégie vise à la fois la modernisation et l'innovation des entreprises mais aussi l'animation locale impulsée par les groupements et les collectivités ainsi que les aménagements en faveur de l'attractivité commerciale des différentes localités composant le territoire.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le dossier de candidature porté le SyMPaC ;
- valider la stratégie, le diagnostic et le plan d'actions ;
- autoriser le Président à signer toute pièce ou documents afférents à la présente

délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,


Olivier MAJEWICZ
SYNDICAT
DU PAYS
DU CALAISIS
SYMPAC

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 9 janvier 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 8 janvier 2018

Le Président du SyMPaC,


Olivier MAJEWICZ
SYNDICAT
DU PAYS
DU CALAISIS
SYMPAC



COMITE SYNDICAL DU 22 DECEMBRE 2017

Le vingt-deux décembre de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze décembre 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Nadine DENIELE (pouvoir Mme HEUX), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mme DUCLOY), Gérard GREMAT, Dominique LEGRAND, René LOTTE, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Julien RENAULT (pouvoir Mr MAJEWICZ), Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. François LE GALL, Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;
M. Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).